

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



**VALRÉAS**

ENCLAVE DES PAPES

**COMMUNE DE VALREAS**

Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Denis DUCIEL  
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59  
Courriel : [dst@mairie-valreas.fr](mailto:dst@mairie-valreas.fr)  
Réf. DGS/DST/LM

**DÉCISION N° 2023-10/135**

**MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE : MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE  
POUR AVIS SUR UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR UN BET STRUCTURE A L'ÉCOLE  
MARCEL PAGNOL À VALREAS**

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un marché public pour confier à un contrôleur technique une mission d'avis sur l'étude réalisée par un BET structure pour un diagnostic sur des désordres constatés à l'école Marcel Pagnol à Valréas ;

**CONSIDÉRANT** que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec l'entreprise ALPES CONTRÔLES-Agence d'Avignon sise 10 Avenue de la Croix Rouge à AVIGNON (84000) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de l'entreprise ALPES CONTRÔLES-Agence d'Avignon sise 10 Avenue de la Croix Rouge à AVIGNON (84000) répond aux attentes de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont inscrits au budget ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20231005-DEC\_2023\_10

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : le marché de prestation de service permettant de confier à un contrôleur technique une mission d'avis sur l'étude réalisée par un BET structure pour un diagnostic sur des désordres constatés à l'école Marcel Pagnol à Valréas, est attribué à l'entreprise ALPES CONTRÔLES-Agence d'Avignon sise 10 Avenue de la Croix rouge à AVIGNON (84000) ;

**Article 2** : La dépense sera imputée à l'article 2031 du budget communal, pour un montant de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC.

**Article 3** : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

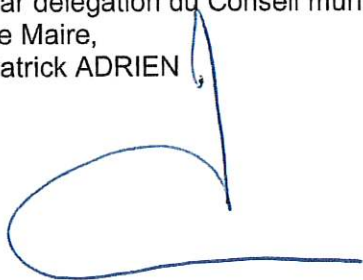
Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

**Article 6** : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 5 octobre 2023

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en Préfecture, le - 5 OCT. 2023  
de la publication sur le site internet de la ville, le - 5 OCT. 2023

REÇU EN PREFECTURE  
le 05/10/2023  
Application agréée E-legalite.com